

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot-et-Garonne



Document du MENESR - modifiable par les académies

GUIDE A L'USAGE DES AESH

Ce « pas à pas » est destiné aux **AESH en service partagé** – hors formation continue et examens et concours

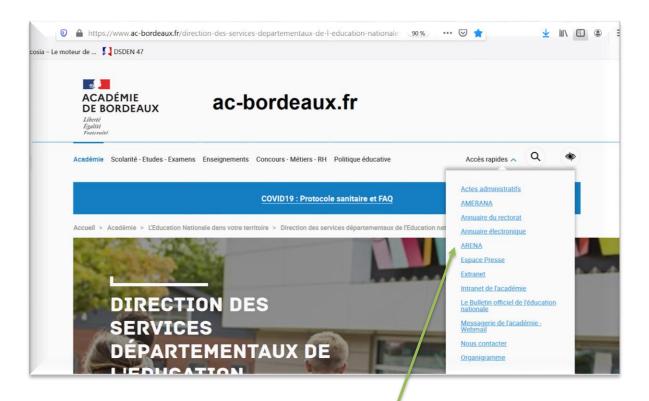


MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

I. Connexion à Chorus DT

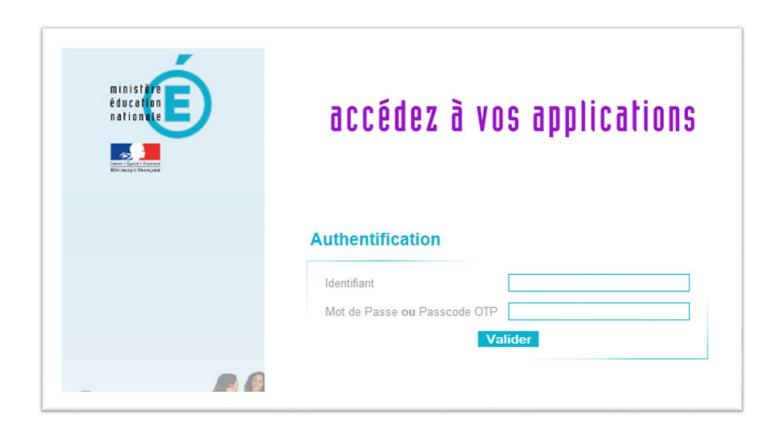
L'application peut être utilisée sur tout ordinateur disposant d'une connexion Internet. Il est souhaitable d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.

Aller sur le site de la DSDEN 47



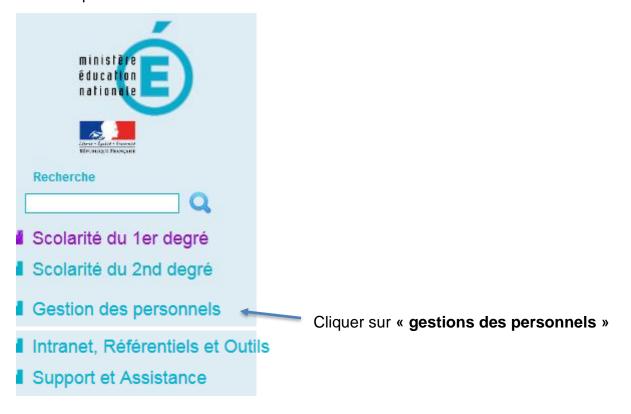
Cliquez sur Accès Rapide et selectionnez ARENA

Puis, vous accèderez à cette page :



Vous devez utiliser les mêmes identifiants que ceux utilisés pour votre messagerie électronique académique : @ac-bordeaux.fr.

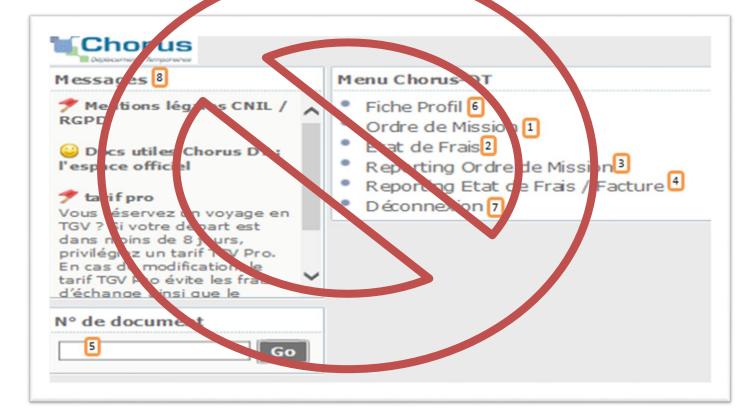
Une fois votre identification réussie, vous serez sur votre portail d'accès aux applications académiques.



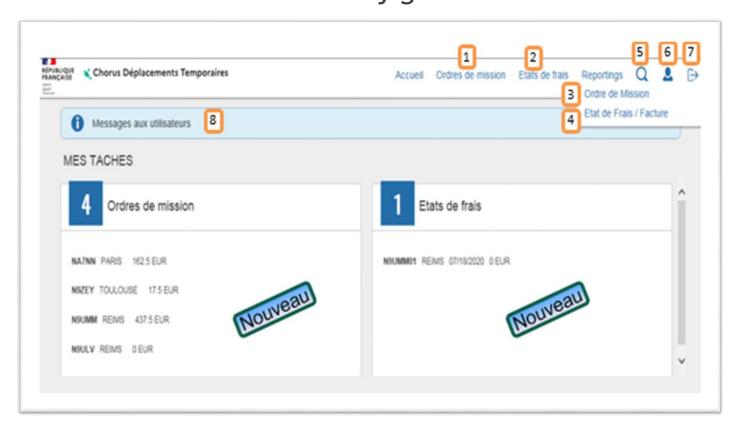
Cliquer ensuite sur « déplacements temporaires ».



Ancienne configuration: pour info



Nouvelle configuration

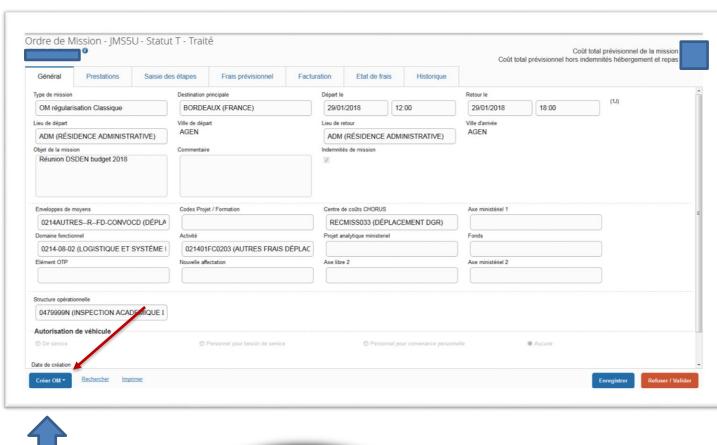


II. Saisie d'un ordre de mission itinérant

- 1. Créer un ordre de mission
 - ✓ Sélectionner « ordre de mission » () dans la page d'accueil.



✓ Le dernier OM saisi s'affiche. Cliquer sur « créer ».





OU Si vous n'avez jamais créé d'OM, une fenêtre apparaît, cliquer sur :



✓ Cliquer sur « Autre », dans tous les cas

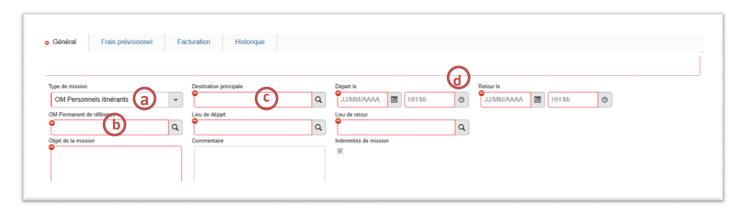


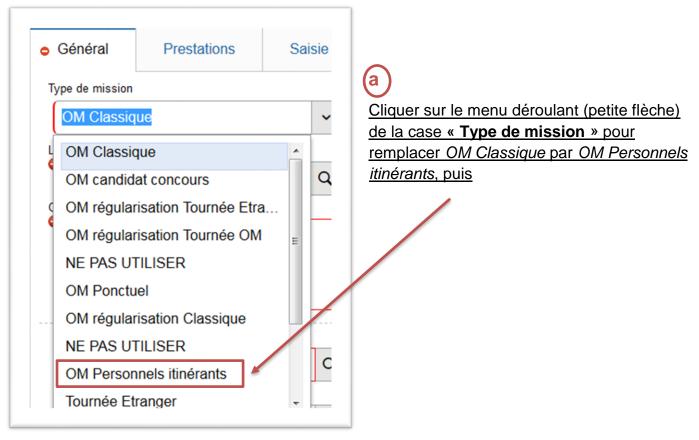
✓ Cliquer sur « **Document vierge** ».



2. Saisir l'OM itinérant se rattachant à l'OM Permanent

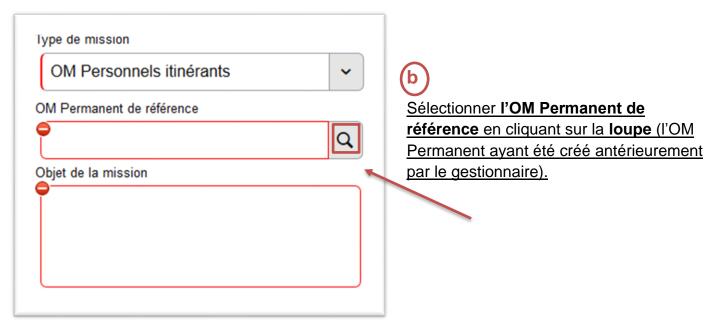
L'Ordre de Mission Permanent est saisi par la gestionnaire dès la réception de l'autorisation de circuler complétée et signée.





✓ Cliquer sur « OUI ».





✓ Sélectionner l'OM permanent (OMP) correspondant à l'année civile du déplacement.



Toutes les informations de l'OM Permanent sont reprises dans le nouvel OM Itinérant.



CONCERNANT LES AESH,

POUR LE VEHICULE, LAISSER « SNCF »
ET POUR LE BAREME, LAISSER « BAREME SNCF 2EME CLASSE ».

c Destination principale : mettre votre département en lettres



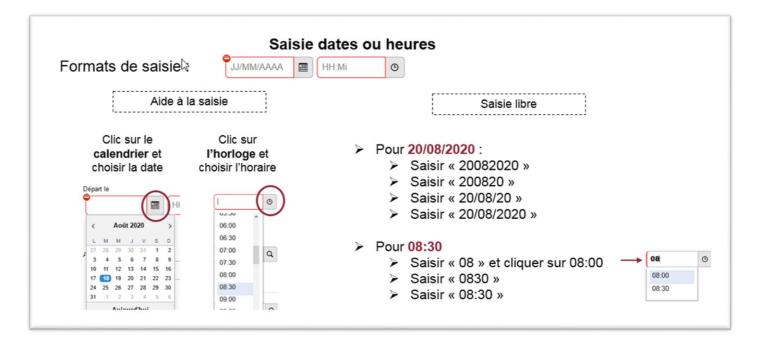
- ✓ Saisir
- « DEP0+ n° Département »

Chorus DT propose le département.

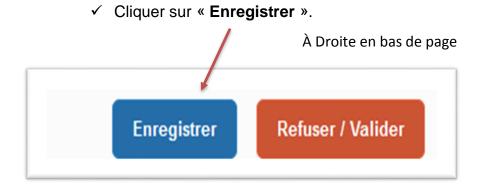


Modifier les dates de départ et les dates de retour qui doivent correspondre à la date du 1^{er} déplacement et à la date du dernier déplacement effectué.





Attention à vos dates pouvant être bloquantes.



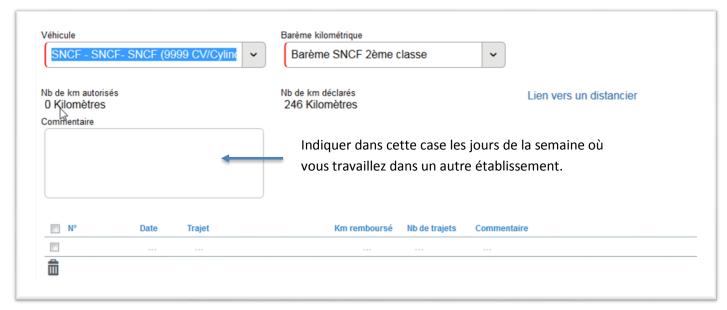
3. Saisir des indemnités kilométriques

✓ Cliquer sur l'onglet indemnités kilométriques,



Puis cliquer sur « Créer ».





Pour les AESH qui, pour le véhicule, laissent « SNCF » et pour le barème kilométrique, laissent « barème SNCF 2ème classe ».



✓ Cliquer sur « lien vers un distancier » pour le calcul des distances.

Une fois sur le distancier Michelin, sélectionner « itinéraire » puis renseigner les lieux de départ et d'arrivée. Sélectionner trajet « le plus court », cliquer sur OK et relever la distance affichée.

Pour la saisie des trajets :

10	01/10/2020	morlaas serre morlaas	4	2	
			4	2	
20	06/10/2020	morlaas lembeye	21	2	
30	13/10/2020	morlaas lembeye	21	2	

✓ Saisir autant de lignes que de déplacements. Les dates du 1^{er} déplacement et du dernier déplacement doivent correspondre aux dates de départ et de retour figurant sur l'onglet général.

Date: indiquer la date du trajet

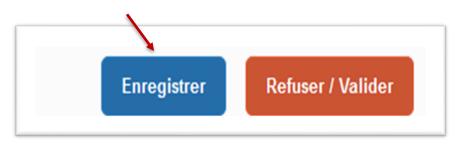
Trajet : indiquer les villes de départ et de destination

Kms remboursés : la distance aller ou le cumul des kms parcourus pour un circuit.

Nb de trajets: 2 pour un aller/retour, 1 pour un aller simple ou un circuit

NB: si les trajets se répètent tout au long du mois, il est possible de les regrouper sur une ligne et indiquer les jours de déplacement dans **Commentaire**

<u>Cliquer régulièrement sur « Enregistrer » sinon vous risquez de perdre vos données saisies.</u>



Si des anomalies apparaissent

- Anomalies non bloquantes



Vous pouvez consulter les anomalies en cliquant sur les deux flèches.

- Anomalies bloquantes



Vous pouvez consulter les anomalies en cliquant sur les deux flèches ou en vérifiant les sens interdits ⊖.

4. Soumettre l'OM à la validation

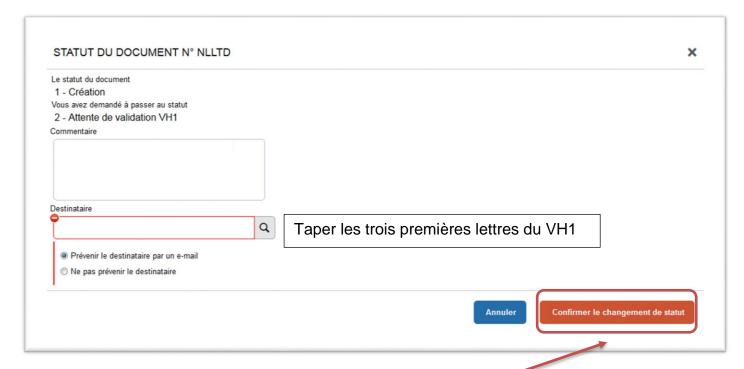
Une fois l'OM Personnel Itinérant est terminé et si vous n'avez plus aucun sens interdit, vous pouvez le transmettre au valideur hiérarchique

✓ Cliquer sur le bouton « Refuser/Valider ».



✓ Cliquer sur « Passer au statut : 2 – Attente de validation VH1 »





✓ Sélectionner son VH1 et cliquer sur « confirmer le changement de statut ».

SURTOUT NE PAS ANNULER L'OM

Le VH1 transmettra l'OM à valider à la gestionnaire qui traitera l'OM et génèrera automatiquement l'Etat de frais pour la mise en paiement.

NB: Liste des VH1 en Annexe

Si des anomalies apparaissent

Anomalies non bloquantes



Vous pouvez consulter les anomalies en cliquant sur les deux flèches.

- Anomalies bloquantes



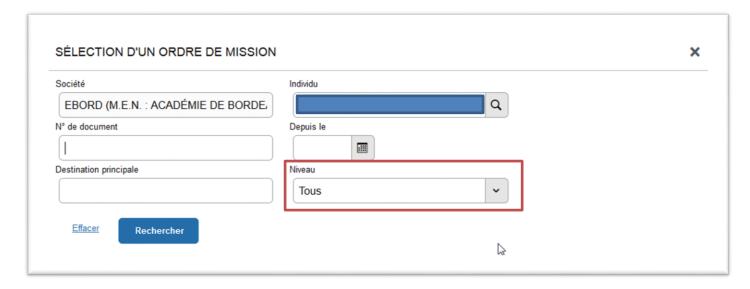
Vous pouvez consulter les anomalies en cliquant sur les deux flèches ou en vérifiant les sens interdits ⊖.

NOTA BENE

Pendant toute votre saisie, votre OM est en statut « création ». Il est modifiable à tout moment et peut-être complété ultérieurement.



Il vous suffit juste de vous reconnecter à Chorus DT, de faire menu/ordre de mission/rechercher et de cliquer sur l'OM en cours de création.



Vérifier la fenêtre Niveau « Tous » doit apparaitre.

Si ce n'est pas le cas cliquer sur le symbole ' ▼ '

RECAPITULATIF DES OPERATIONS

- 1. Accueil
- 2. Ordre de mission
- 3. Créer OM
- 4. Autre
- 5. Document vierge
- 6. Sur l'onglet général
 - > Type de mission : ordre de mission personnel itinérant cliquer sur « oui »
 - > OM permanent de référence : cliquer sur la loupe puis sur la ligne concernée
 - Destination principale : votre département en lettres
 - Changer les dates de départ et d'arrivée pour qu'elles correspondent aux dates du 1^{er} et du dernier déplacement à rembourser.
 - Enregistrer
- 7. <u>Sur 'onglet indemnités kilométriques</u>
 - Cliquer sur « Créer »
 - Remplir vos déplacements : Date, Trajet, km remboursé, nb de trajet
 - Enregistrer
- 8. Plus de ⊖
- 9. Refuser/Valider
- 10. Passer au statut 2 attente de validation VH1
- 11. Confirmer le changement de statut

Statut des Ordres de mission :

CREATION = OM en création – à modifier ou finaliser

ATTENTE VH1 = OM en attente d'approbation VH1

ATTENTE GESTIONNAIRE = OM en attente validation gestionnaire

VALIDE = OM Permanent validé

TRAITE = OM Personnels Itinérants traité et payé

REVISION = OM mis en révision -> retour expéditeur

ANNULE = OM Annulé (raison indiqué dans l'historique de l'OM si la gestionnaire annule l'OM)

Vous pouvez consulter l'évolution de vos ordres de mission et états de frais depuis la page d'accueil



III. <u>Vos correspondants au service interdépartemental des frais de déplacements</u>

Alejandra CARTEREAU-GOMEZ (chef de service).

Claire LE MEUR: Tous départements 05 53 67 70 52

Laurent LAGLAYSE: Tous départements 05 53 67 70 36

ANNEXE 1

Annuaire VH1

DSDEN 24	BONY Marie Annick
DSDEN 33	GASPERONI Amandine
DSDEN 40	AMONDJEE Karima
DSDEN 47	ANGLADA Myriam ZOUAIDIA Farah Selon les PIAL
DSDEN 64	LARRIBAU Thierry